

FV/

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 11 Juillet 1963

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/-)NNEE 1963 - N° 308 /PR

DECRET PORTANT ADDITIF AU DECRET N° 413/PR
DU 29 SEPTEMBRE 1962

- VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey
- VU la loi n° 61-55 du 31 Décembre 1961 portant approbation du Premier Plan Quadriennal du Développement Economique et Social de la République du Dahomey
- VU le decret n° 62-372.PR portant organisation des instances supérieures du Plan Quadriennal

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

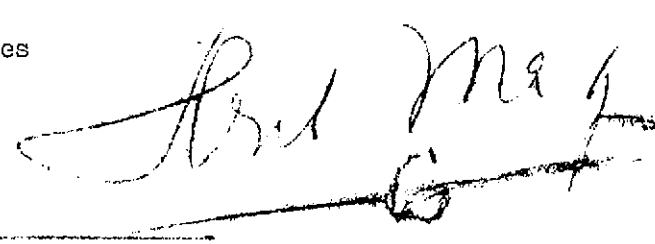
ARTICLE 1er.- Le Decret n° 413/PR du 29 septembre 1962 portant nomination du Commissaire Général au Plan est complété comme suit :

ARTICLE 2.- Le Commissaire Général au Plan est assimilé à un Secrétaire d'Etat en ce qui concerne la composition de son Cabinet, les avantages en nature, les indemnités allouées aux membres du Gouvernement .

Le reste sans changement

AMPLIATIONS :

PR.....	15	Vu	Le Ministre des Finances
Commissariat			et du Travail
Général Plan.....	2		
Ministres.....	13		
Bureau du Plan...	5		
C F	2		
B.G.G. ?.....	4		
Trésor.....	2		
Intéressé.....	1	B. BORNA	
Direction du			
Budget.....	8		
J.O.R.D.	1		


Hubert MAGA